

Conseil consultatif de l'ICOM

Élection des candidats

2022
-
2025



ICOM
PRAGUE
2022

ICOM conseil
international
des musées

Conseil consultatif de l'ICOM

Élections 2022-2025

Conformément à l'article 13, section 1 des Statuts, le « Conseil consultatif est l'organe consultatif de l'ICOM. »

Le Conseil consultatif se compose de :

- Un(e) (1) Président(e) ;
- Un(e) (1) Vice-président(e) ;
- Des Président(e)s (ou de leurs représentants désignés) des Comités nationaux et internationaux, des Alliances régionales et des Organisations affiliées.

Les élections du/de la Président(e) et Vice-président(e) du Conseil consultatif de l'ICOM pour la période 2022-2025 se tiendront lors de la **26^{ème} Conférence générale de l'ICOM** à Prague, en août 2022.

Les résultats des élections seront annoncés lors de la 92^{ème} session du Conseil consultatif, le **21 août 2022**, à Prague (République Tchèque).

Candidats aux postes de Président et Vice-président du Conseil consultatif de l'ICOM (2022-2025):

POSTE DE PRÉSIDENT

Juliette Raoul-Duval, France

Antonio Rodriguez, États -Unis

POSTE DE VICE-PRÉSIDENT

Medea Ekner, Suède



Juliette Raoul-Duval

France

Nommée par ICOM France

De par le monde, les professionnels de l'ICOM échangent leurs compétences et leur savoir-faire. Cette expertise partagée donne à l'ICOM sa force, inspire le respect et accroît son influence. Le monde des musées a besoin de l'ICOM.

Je suis convaincue que notre professionnalisme est notre atout. L'ICOM doit être le réseau de tous les professionnels de musées, quelle que soit leur position dans leur organisation, la position de leur organisation dans leur pays, la place de leur pays dans le monde. Présidente du Conseil consultatif, je veillerai à ce que les élus des CNx, CIx et ARs participent pleinement à la gouvernance de notre organisation.

La crise sanitaire a accentué les fractures géographiques et les inégalités, notamment numériques : l'ICOM doit agir dans la transparence pour y remédier. Nous devons poursuivre avec détermination notre action et convaincre les musées d'être toujours plus accessibles pour permettre à chacun de connaître son histoire et de la partager. La diversité linguistique est, à cet égard, garante d'une pensée ouverte et novatrice.

L'ICOM doit être dédié au dialogue et à la solidarité entre ses membres, représentatif de leur diversité, confortant la place centrale des musées comme acteurs essentiels du lien social, artisans d'un développement et d'une paix durables.

FONCTIONS

- ◆ Administratrice, Bouclier Bleu France
- ◆ Administratrice, AMCSTI (Association des musées et centres de culture scientifique, technique et industrielle)
- ◆ Secrétaire générale, résidence d'artistes La Ruche
- ◆ Membre, Comité permanent, France Museums Développement
- ◆ Directrice adjointe honoraire, Musée des arts et métiers

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Présidente, ICOM France
- ◆ Vice-présidente, CIMUSET
- ◆ Membre, Comité permanent ICOM Define

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ Parcours universitaire en sciences économiques, Paris-Nanterre



Antonio Rodriguez

États-Unis

Nommé par ICOM US, ICOM Mexique et COMCOL

Grâce à ma participation et à mon travail au sein de plusieurs Comités de l'ICOM, dont le SAREC, l'ICEE, ICOM US, ICOM SPC et ICOM ICWG, j'ai acquis une compréhension des forces et des faiblesses, ainsi que des défis et possibilités auxquels les Comités internationaux et nationaux, les Alliances régionales, les Comités permanents et les Groupes de travail sont confrontés. Si je suis élu Président du CC, mon objectif sera de recueillir et de représenter leurs voix, leurs préoccupations et leurs idées lors des réunions du Conseil consultatif et de les transmettre au Conseil d'administration.

Le rôle principal du Conseil consultatif est de conseiller le Conseil d'administration et l'Assemblée générale sur les questions concernant les politiques, les programmes, les procédures et les finances de l'ICOM, et peut proposer des amendements aux Statuts. Si je suis élu, je m'attacherai à donner à tous les membres du Conseil consultatif les mêmes possibilités d'exprimer leurs idées, leurs préoccupations et leurs points de vue, indépendamment de leur langue et/ou de leur région d'origine. Une attention particulière devra être portée aux Comités et représentants des pays de catégories 3 et 4.

La nécessité de pratiques de gouvernance transparentes et le manque de communication entre les Comités sont souvent cités comme faisant partie des défis auxquels les Comités de l'ICOM sont confrontés. Si je suis élu, je m'attacherai à favoriser le dialogue, à revoir la façon dont les décisions sont prises et à explorer les possibilités de collaboration entre les Comités.

FONCTIONS

- ◆ Expert conseil et consultant en musées (actuellement)
- ◆ Ancien PDG, Fondation de la culture inter-américaine et du développement (EU)
- ◆ Ancien Directeur des expositions, International Arts & Artists (EU)
- ◆ Ancien Directeur, TAGA (Venezuela)
- ◆ Ancien Directeur, Musée d'art contemporain du Zulia, MACZUL (Venezuela)
- ◆ Ancien Assisant du Président, Galerie nationale d'art (Venezuela)
- ◆ Ancien Chef des expositions internationales, département des arts visuels, Conseil national de la culture, CONAC (Venezuela)

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Président, SAREC
- ◆ Président, ICEE
- ◆ Membre Ex officio du bureau ICOM US
- ◆ Membre, Comité du Plan Stratégique
- ◆ Membre, Groupe de travail sur les Cix

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ Maïster en Arts, Communication, Culture & Technologie, Université de Georgetown (EU)

- ◆ Diplôme en coopération culturelle ibéro-américaine, Université de Barcelone (Espagne)
- ◆ Diplôme en gestion de projets pour les organisations culturelles, Université du Rosario (Colombie)
- ◆ Certificat d'études supérieures en gestion des organisations à but non lucratif, IESA (Venezuela)
- ◆ Licence en histoire de l'art, Université Centrale du Venezuela



Medea Ekner

Suède

Depuis 2018, j'ai endossé un rôle actif de gestion au sein de l'ICOM, à la fois au niveau national en tant que Présidente d'ICOM Suède, qu'international, en tant que chef de projet pour la candidature d'ICOM Suède à la 27ème Conférence générale de l'ICOM. Tout au long de ces processus, j'ai acquis des connaissances et une compréhension plus approfondie des opérations et structures internes de l'ICOM, mais aussi de ses défis et de ses possibilités.

Si je suis élue Vice-présidente du Conseil consultatif, je soutiendrai le Conseil consultatif de manière innovante en conseillant le Conseil d'administration et l'Assemblée générale sur des questions relatives aux politiques, aux procédures, aux activités et aux finances de l'ICOM, ainsi que sur des sujets et des activités d'intérêt général pour l'ICOM, comme la consolidation d'une représentation égale au sein de l'organisation, ou l'amélioration de la communication globale et des procédures de co-création entre communautés, alliances et groupes de travail.

En tant que représentante d'une nouvelle génération de professionnels de musées, ma contribution en tant que Vice-présidente serait de renforcer les processus d'innovation et de transformation au sein de l'ICOM ; de renforcer l'ICOM à travers un leadership transformateur ; et de soutenir le développement de l'ICOM en sa qualité d'organisation mondiale.

FONCTIONS

- ◆ Conservatrice d'art, Consultante en stratégie et leadership des musées
- ◆ Ancienne Directrice des expositions, Musée Bohuslans
- ◆ Ancienne Experte en stratégie de développement muséal, Musée Boras, Musée Alingsas
- ◆ Ancienne Conservatrice des expositions, Musées nationaux de la culture mondiale, Musée Boras, Alingsas Konsthall, Strandverket Konsthall
- ◆ En charge de l'éducation artistique, Musée d'art moderne de Boras, Musées nationaux suédois de la culture mondiale, Gothenbourg Konsthall
- ◆ A mené des recherches sur le public, musées nationaux suédois de la culture mondiale, Te Papa Tongarewa - Musée de la Nouvelle-Zélande Aotearoa

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Présidente, ICOM Suède (2019-2022)
- ◆ Membre du bureau, ICOM Suède (2018-2019)
- ◆ Membre, IC Ethics, ICFA et ICOFOM

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ Maîtrise en histoire de l'art et maîtrise en études muséales internationales, y compris des études sur le droit et les droits concernant les peuples autochtones et les théories féministes de l'art (Université de Göteborg, 2004)

- ◆ UGL - Understanding Groups and Leaders (Université suédoise de la défense, 2019, 2020)
- ◆ Instructrice UGL, Université suédoise de la défense (2021)
- ◆ Certifiée membre du Conseil d'administration (2020)



Statuts de l'ICOM

Statuts de l'ICOM, Article 13 Conseil consultatif

Section 1 – Organisation

Le Conseil consultatif est l'organe consultatif de l'ICOM. Il se compose des Présidents (ou de leurs représentants désignés) des Comités nationaux et internationaux, des Alliances régionales et des Organisations affiliées.

Section 2 – Fonctions du Conseil consultatif

Le Conseil consultatif conseille le Conseil d'administration et l'Assemblée générale sur les questions concernant la politique, les programmes, les procédures et les finances de l'ICOM, et peut également proposer des modifications aux statuts. Il donne son avis sur des questions et des activités dans l'intérêt général de l'ICOM, suivant les recommandations du Conseil d'administration et d'autres éléments de l'ICOM. Les activités du Conseil consultatif font l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale pour approbation lors de sa réunion suivante.

Section 3 – Le Président, le Vice-président, le Porte-parole des Comités nationaux et le Porte-parole des Comités internationaux

Le Président et le Vice-président du Conseil consultatif sont élus par les membres pour un mandat de trois (3) ans. Le Président et le Vice-président du Conseil consulta-

tif peuvent exercer leurs fonctions pendant deux (2) mandats consécutifs.

Le Président du Conseil consultatif prépare, convoque et préside les réunions du Conseil. Il fait partie du Conseil d'administration et du bureau des alliances régionales en qualité de membre ex officio.

Le Vice-président assume les fonctions et les tâches attribuées par le Président ; il lui fournit assistance lorsqu'elle est requise par ce dernier et convoque et préside les réunions en cas d'absence du Président.

En cas de vacance du poste de Président ou de Vice-président, le Conseil consultatif élit, au cours de la réunion suivante, l'un (1) de ses membres pour être Président ou Vice-président et suppléer l'ancien Président ou Vice-président pendant la durée restante de son mandat.

Un (1) Porte-parole des Comités nationaux est élu par les Présidents ou les représentants délégués des Comités nationaux, et un (1) Porte-parole des Comités internationaux est élu par les Présidents ou les représentants délégués des Comités internationaux, pour une période de trois (3) ans, à compter de l'année qui suit une Conférence générale jusqu'à l'année qui suit la Conférence générale suivante.

Section 6 – Quorum et décisions

Ils ne peuvent être réélus qu'une (1) seule fois.

Les Porte-paroles préparent, convoquent et président les réunions séparées des Comités nationaux et internationaux lors des sessions du Conseil consultatif et collaborent avec le Président du Conseil consultatif.

En cas de vacance du poste de Porte-parole des Comités nationaux ou internationaux, les Présidents ou représentants délégués des Comités nationaux et internationaux, selon le cas, élisent, durant leur réunion suivante, l'un (1) de leurs membres pour être Porte-parole des Comités nationaux ou internationaux et compléter l'ancien Porte-parole pendant la durée restante de son mandat.

Le quorum des réunions du Conseil consultatif est atteint lorsque cinquante pour cent (50%) des membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil consultatif se réunit au même lieu dans les vingt-quatre (24) heures. Quel que soit le nombre de membres alors présents et représentés, le Conseil consultatif a le pouvoir de délibérer. Les décisions du Conseil consultatif sont prises à la majorité simple des membres présents et représentés.

Section 4 – Réunion annuelle

Le Conseil consultatif se réunit au moins une (1) fois par an en session ordinaire, aux mêmes date et lieu que les réunions de l'Assemblée générale.

Section 5 – Vote

Chaque Comité national et Comité international, chaque Alliance régionale et chaque Organisation affiliée a droit à un (1) vote.

Un membre du Conseil consultatif (autre que le Président) peut se faire représenter par un autre membre de l'ICOM lors d'une réunion du Conseil, mais personne ne peut détenir plus d'une (1) procuration.

Règlement intérieur de l'ICOM, Article 4.2

Élection du Président et du Vice-président du Conseil consultatif

4.2.1 Élection du Président

Le Conseil consultatif élit, lors de ses réunions organisées en même temps que la Conférence générale de l'ICOM, son Président pour un mandat de trois (3) ans.

Une personne proposée à cette fonction par un Comité national et/ou international et/ou une Alliance régionale doit être un membre individuel de l'ICOM qui doit être ou avoir été membre du Conseil consultatif.

Le Directeur général envoie un appel à candidatures aux membres de l'ICOM au moins cinq (5) mois avant la date de début d'une Conférence générale.

Le Directeur général doit recevoir les candidatures au plus tard trois (3) mois avant le début d'une Conférence générale.

Le Directeur général communique les noms des candidats et leur notice biographique qu'ils ont la possibilité de fournir, au plus tard trois (3) mois avant la date d'ouverture de la Conférence générale.

Le candidat à la fonction de Président ayant reçu le plus grand nombre de voix est élu, à condition qu'il obtienne plus de cinquante pour cent (50%) des suffrages au premier tour.

Dans le cas où aucun candidat ne reçoit plus de cinquante pour cent (50%) des suffrages exprimés, le

candidat recevant le moins de voix sera éliminé et un vote supplémentaire sera organisé pour les candidats restants, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un candidat reçoive plus de cinquante pour cent (50%) des suffrages exprimés, et soit donc déclaré élu.

4.2.2 Élection du Vice-président

Le Conseil consultatif élit un Vice-président parmi ses membres. Le candidat à la fonction de vice-président ayant obtenu le plus de voix est élu.

Conseil international des musées (ICOM)
15 rue Lasson
75012 Paris, France

Email : secretariat@icom.museum
Tél. : +33 (0) 1 47 34 05 00
Site web : <http://icom.museum>